



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
9 avril 2007  
Français  
Original : espagnol

## Assemblée générale

### Soixante-deuxième session

Points 50, 54 a), 54 b), 54 c), 55, 58 a), 64 a) et 119 de la liste préliminaire\*

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisés par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

**Questions de politique macroéconomique : commerce international et développement; système financier international et développement; crise de la dette extérieure et développement**

**Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement**

**Mondialisation et interdépendance : mondialisation et interdépendance**

**Développement social : suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale**

**Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire**

## Conseil économique et social

**Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

New York, 16 avril 2007

**Session de fond de 2007**

Genève, 2-27 juillet 2007

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies : suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement**

## **Lettre datée du 4 avril 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir le document qui contient le résumé des débats de la Conférence intergouvernementale sur les pays à revenu intermédiaire, tenue à Madrid les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2007 (voir l'annexe). Elle a été organisée par le Ministère espagnol des affaires extérieures et de la coopération et par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation

\* A/62/50.

\*\* E/2007/100.



des Nations Unies; plus de 90 délégations, dont 51 provenant de pays à revenu intermédiaire, ainsi que des représentants de pays développés, d'organismes internationaux et d'institutions financières y ont participé.

À cet égard, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

S'agissant de l'Assemblée générale, il serait souhaitable que la lettre et son annexe soient distribuées pour la soixante-deuxième session à propos des points 50; 54 a), b) et c); 55; 58 a); 64 a) et 119 de la liste préliminaire.

S'agissant du Conseil économique et social, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le document tant à sa Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, prévue pour le 16 avril 2007, qu'à sa prochaine session de fond, qui aura lieu à Genève du 2 au 27 juillet 2007, au titre du point 6 a) de l'ordre du jour provisoire.

(Signé) Juan Antonio **Yáñez-Barnuevo**

---

**Annexe à la lettre datée du 4 avril 2007 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Résumé des débats de la Conférence intergouvernementale  
sur les pays à revenu intermédiaire**

Les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2007 a eu lieu à Madrid la Conférence intergouvernementale sur les pays à revenu intermédiaire (PRI) organisée par le Ministère espagnol des affaires extérieures et de la coopération et par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Y ont participé plus de 80 délégations, dont 51 provenant de PRI, ainsi que des représentants de pays développés, d'organismes internationaux et d'institutions financières.

**Séance inaugurale**

La séance inaugurale a été ouverte par Miguel Ángel Moratinos, Ministre espagnol des affaires extérieures et de la coopération, qui a souhaité la bienvenue aux délégations et les a remerciées de leur présence à la Conférence. Il a fait un exposé sur les progrès accomplis par la coopération espagnole ces dernières années, en soulignant l'engagement pris par l'Espagne, avec le reste de la communauté internationale, pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans cet esprit, il a souligné l'essor quantitatif et qualitatif de la coopération espagnole grâce auquel son APD sera à la fin de 2008 égale à 0,5 % du PIB. S'agissant du thème de la Conférence, le Ministre a dit que si la communauté internationale avait réussi à définir un programme pour faire progresser les pays les plus pauvres, elle n'aurait pas fait de progrès semblables dans le cas de la coopération avec les pays à revenu intermédiaire (PRI). Or il existe de bonnes raisons pour qu'elle s'efforce de remédier à ce déséquilibre par un appui aux efforts de développement de ces pays et non seulement à cause de l'importance des PRI, mais aussi en raison des effets positifs que leur développement pourrait avoir sur le système international dans son ensemble. Il a dit que le but de la Conférence était de relever, de manière concertée, ce défi en se penchant sur le bien-fondé, le contenu et les moyens éventuels de la coopération internationale avec les PRI.

José Antonio Ocampo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, a souligné que la coopération avec les PRI se justifiait d'abord par l'objectif commun de lutter contre la pauvreté, car une proportion élevée de la population mondiale pauvre réside dans ces pays. Par-delà cette raison, la coopération avec eux se justifie aussi par l'objectif d'améliorer les possibilités d'un accès plus complet et plus bénéfique aux marchés internationaux pour ces pays, vu leur part de PRI à la production mondiale et régionale de biens, les possibilités de synergie régionale que leur développement peut susciter et la nécessité de créer un système de coopération internationale avec des incitations compatibles avec l'objectif de développement. S'appuyant sur le rapport préparé par la Conférence, le Secrétaire général adjoint a estimé qu'il y avait trois grands secteurs de coopération avec les PRI. D'abord, un premier objectif est que les PRI créent un cadre institutionnel efficace et fiable, ce qui suppose une action sur les fractures au sein de leurs sociétés, en dotant les gouvernements de ressources suffisantes pour prendre des mesures visant cet objectif. En second lieu, il faut

améliorer la stabilité financière de ces pays, ce pour quoi il faut qu'ils aient le temps de mener une politique macroéconomique anticyclique tandis que se développent les systèmes financiers nationaux et que les réformes du système international sont entreprises pour le rendre plus apte à prévenir les crises. Enfin, il faut assurer aux PRI une croissance continue à long terme, en y renforçant une spécialisation productive qui repose sur les secteurs dynamiques, à valeur ajoutée et à contenu technologique plus grands. Pour amorcer ce processus, il importe de progresser suivant le Cycle de Doha, en mettant fin aux mesures qui faussent le commerce.

Rodrigo de Rato, Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) a parlé des efforts du FMI pour instaurer des politiques favorables aux PRI. Il a souligné que, depuis quatre ans, ces pays ont connu une croissance de 50 % supérieure à ce qu'elle était il y a 10 ans, grâce à leur plus grande ouverture commerciale et à leur capacité d'attirer les capitaux privés. Néanmoins, il faut encore avancer plus vite pour réduire la pauvreté. M. de Rato a souligné que, selon une étude récente de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la libéralisation du commerce et les interventions éducatives ont des effets positifs sur la croissance, ce qui vise deux domaines d'action pour les PRI. Dans cet esprit, il a souligné l'importance de faire progresser les accords commerciaux multilatéraux suivant le Cycle de Doha. Il a dit aussi qu'il fallait renforcer les marchés des capitaux, ce qui suppose des règles nouvelles, mais aussi crée, dans certains cas, des vulnérabilités nouvelles. Afin de réduire celles-ci, il faut donc des politiques macroéconomiques saines et des cadres institutionnels fiables. Le FMI appuiera ces processus bien qu'il ne soit pas partisan d'interventions qui pourraient poser un problème de risque moral. Enfin, il a évoqué les politiques mises en œuvre par le FMI et bénéficiaires aux PRI, et notamment les suivantes : i) la supervision continue des économies nationales et du système financier international; ii) la révision des instruments de prévision des crises avec élaboration de nouvelles facilités de financement; et iii) la réforme des structures dirigeantes du FMI pour donner plus de poids à des PRI comme la Chine, le Mexique ou la Turquie.

Supachai Panichpakdi, Secrétaire général de la CNUCED, a fait valoir que l'hétérogénéité des PRI oblige à les regrouper en sous-groupes plus homogènes. La CNUCED a donc défini cinq grandes catégories de PRI. La première comprend des pays à l'industrialisation récente comme la Corée, Singapour et Taiwan (province de Chine) qui ont atteint une maturité industrielle considérable par une rapide accumulation de capitaux, l'accroissement de l'emploi industriel et la croissance de la productivité et des exportations. La deuxième catégorie comprend des pays à l'industrialisation récente comme la Malaisie et la Thaïlande qui sont passés de processus de production à forte intensité de ressources et de main d'œuvre à une spécialisation basée sur des produits à contenu technologique moyen et élevé et à plus grande valeur ajoutée. Dans la troisième catégorie figurent l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, Maurice, le Mexique et la Turquie, pays qui sont passés de la production de biens primaires à celle de biens à forte intensité de main-d'œuvre, en augmentant l'emploi et les exportations de biens manufacturés. La quatrième catégorie comporte les pays dont l'industrialisation a diminué mais est encore balbutiante, cas de certains pays d'Afrique et d'Amérique latine. Enfin, la cinquième catégorie comprend des pays comme l'Angola, la Bolivie, le Guatemala et Sri Lanka, qui continuent à faire dépendre leur croissance de l'exploitation des ressources naturelles, ce qui les rapproche des pays les moins avancés (PMA). Par

ailleurs, l'orateur a noté que, dans l'élaboration des stratégies de développement, la CNUCED coopère avec l'OMC et avec le Centre international du commerce pour faire progresser les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire faible, notamment en Afrique, par l'assistance au commerce et l'appui aux PME grâce au programme Empretec.

À la suite de la séance inaugurale, la Conférence s'est penchée sur quatre questions centrales, structurées comme suit :

- Première séance : Coopération avec les pays à revenu intermédiaire : rôle des donateurs et des organisations intergouvernementales. Animateur : M. Francisco E. Laínez, Ministre des affaires extérieures de la République d'El Salvador. Présentation : M. Enrique Iglesias, Secrétaire général du Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB); M. Victor Manuel Barbosa, Ministre cap-verdien des affaires extérieures, de la coopération et des communautés.
- Deuxième séance : Stabilité financière des pays à revenu intermédiaire. Animateur : M. David Vegara, Secrétaire d'État aux affaires économiques, Ministère espagnol de l'économie et des finances. Présentation : M. Chalongsob Sussangkarn, Président de l'Institut thaïlandais de recherches sur le développement.
- Troisième séance : Insertion commerciale et avantages compétitifs des pays à revenu intermédiaire. Animateur : M. Jean Ping, Premier Ministre adjoint et Ministre gabonais des affaires extérieures. Présentation : M. Munir Akram, Ambassadeur, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Groupe des 77 à New York; M. Kevin Casas, deuxième Vice-Président et Ministre costaricien de la planification.
- Quatrième séance : Cohésion sociale et gouvernance démocratique. Animatrice : M<sup>me</sup> Leire Pajín Iraola, Secrétaire d'État espagnole à la coopération internationale. Présentation : M. François Bourguignon, économiste principal et Vice-Président chargé du développement, Banque mondiale; M. Richard Manning, Président du CAD de l'OCDE; M. Joao Cravinho, Secrétaire d'État portugais aux affaires extérieures et à la coopération.

Chacune des séances a donné lieu à un riche débat à partir des interventions initiales. Les points saillants sont résumés ci-après par question.

### **Coopération avec les pays à revenu intermédiaire. Rôle des donateurs et des organisations internationales**

Les principaux points évoqués à ce titre sont les suivants :

1) On a fait plusieurs allusions à la grande hétérogénéité des pays à revenu intermédiaire, ce qui incite à la ventiler en sous-groupes plus homogènes pouvant inspirer les politiques des donateurs.

2) Par delà cette hétérogénéité, de nombreuses délégations ont reconnu qu'il y aurait lieu d'accorder un traitement spécifique aux PRI, dont la situation et les besoins ne sont pas identiques à ceux des pays les plus pauvres. À cet égard, on a rappelé l'opportunité de la Conférence.

3) Tant pour classer les pays que pour préciser l'action des donateurs, on a jugé utile de dépasser le critère du PIB par habitant en usant d'autres variables comme celles qui tiennent aux efforts du pays pour progresser vers les OMD, pour réaliser la gouvernance démocratique et les droits de l'homme, pour concourir à la préservation de l'environnement et à la paix mondiale et pour gérer avec transparence et efficacité les ressources de l'aide extérieure.

4) Plusieurs délégués ont admis la pertinence des trois noyaux problématiques recensés dans le rapport préparé pour la Conférence qui parle des trois grandes vulnérabilités dont souffrent les PRI (vulnérabilité sociale et institutionnelle, vulnérabilité financière et vulnérabilité de la production).

5) Vu la concordance des vues sur ces trois noyaux problématiques, on a jugé utile de considérer aussi l'effet que les pressions migratoires ont sur les PRI et leurs conséquences quant à la perte de capital humain et aux transferts de fonds.

6) On a admis que la coopération internationale avec les PRI doit viser à leur laisser plus d'autonomie (« policy space ») pour élaborer et exécuter leurs propres stratégies de développement. À cet égard, on a insisté sur la nécessité de réduire les conditions attachées aux politiques de coopération et d'appuyer les processus du développement par les bénéficiaires.

7) Diverses délégations ont souligné l'utilité d'asseoir la coopération sur un dialogue meilleur et plus équilibré entre donateurs et bénéficiaires tout en progressant vers les principes définis par la Conférence de Paris pour une coopération efficace (appropriation, harmonisation, comptes réciproques et gestion axée sur les résultats).

8) Vu le développement relativement plus fort des PRI, on a estimé que, pour ce groupe de pays, il serait peut-être judicieux de lancer des formules de coopération Sud-Sud, faisant participer les pays mêmes à l'élaboration et à l'exécution des interventions par l'appui à la coopération horizontale et triangulaire.

9) Même si les OMD constituent des objectifs incontournables, diverses délégations ont insisté sur la possibilité pour les PRI de viser des objectifs plus ambitieux, comportant d'autres aspirations sociales et de progrès économique. À cet égard, on a jugé utile d'introduire de nouveaux paramètres pour mesurer leur effort.

10) On a envisagé la faisabilité d'adapter les instruments de coopération à la situation des PRI. Il semble que les formules de type « Poverty Reduction Strategies » ne sont pas toujours les plus idoines : pour ces pays, le rôle moindre de l'aide et leur plus grande capacité institutionnelle peuvent militer contre des formules aussi intrusives. Cela dit, il est bon que l'aide s'insère dans des stratégies de développement national conçues par les pays bénéficiaires eux-mêmes.

11) S'agissant des banques multilatérales de développement, on a cité les tâches suivantes à accomplir dans les PRI : i) appui à leur accès aux marchés des capitaux; ii) appui au développement des marchés financiers locaux; iii) prise de mesures pour renforcer le secteur privé; iv) appui à l'amélioration des infrastructures; v) appui financier aux autorités locales – prêts directs aux organismes locaux sous la tutelle du gouvernement central; vi) encouragements aux pratiques optimales pour rentabiliser les dépenses sociales; vii) appui aux activités propices à l'innovation technologique; et viii) démocratisation du crédit. Dans ce cadre, on a salué les efforts de la Banque mondiale pour définir une stratégie et des

instruments axés sur les PRI; et on a jugé très opportun la révision des critères de gouvernance des banques de développement afin qu'elles puissent prendre plus de risques et favoriser une coopération technique plus étendue.

### **Stabilité financière des pays à revenu intermédiaire**

S'agissant du débat sur la stabilité financière, les idées suivantes ont été émises :

1) On a insisté sur la nécessité d'élargir et de stabiliser l'accès des PRI aux marchés financiers internationaux. Tout en reconnaissant qu'il existe à ce stade des conditions meilleures sur les marchés des capitaux, on constate que tous les pays n'en bénéficient pas et qu'elles ne sont pas définitives. La volatilité des capitaux et les risques de crise persistent.

2) On a reconnu que les marchés des capitaux tendent à aggraver le caractère procyclique des politiques macroéconomiques, ce qui affecte surtout les PRI, dont beaucoup sont très intégrés à ces marchés mais dotés de cadres réglementaires faibles, d'institutions fragiles et d'une monnaie vulnérable. On a donc jugé nécessaire de laisser plus de latitude aux pays pour élaborer une politique macroéconomique anticyclique, ce qui exige de pouvoir prendre des mesures cambiales, monétaires et fiscales.

3) On a constaté que les PRI se heurtent aux contraintes qu'impose la difficile compatibilité entre l'objectif des taux de change fixes, la mobilité internationale totale des capitaux et l'autonomie de la politique monétaire (ce qu'on appelle *l'impossible trinité*). Face à cette incompatibilité, et pour permettre l'action anticyclique, on a admis qu'il peut être parfois raisonnable de recourir à certains contrôles sur les mouvements de capitaux.

4) Pour donner aux pays plus d'autonomie, on a aussi jugé important de disposer de grands marchés nationaux efficaces, ce qui exige la démocratisation du crédit, avec amélioration de l'accès des particuliers à la banque; l'amélioration de l'efficacité des intermédiaires financiers; et l'instauration d'un cadre réglementaire adéquat permettant le fonctionnement d'institutions génératrices de marchés (« market makers »), comme les caisses de pensions ou de placements mobiliers.

5) On a estimé que, dans un cadre de plus en plus ouvert, il faut améliorer l'information financière pour pouvoir formuler des réponses efficaces de politique économique; et il faut de même maintenir un milieu macroéconomique sain dans les pays.

6) L'expérience internationale – notamment le cas de l'Asie – révèle l'importance de la coopération régionale dans les domaines macroéconomique, financier et de l'assistance technique pour doter les pays de plus d'autonomie pour élaborer leurs politiques et pour rehausser leurs niveaux de sécurité face à la volatilité des marchés.

7) Diverses délégations ont insisté sur la nécessité d'exiger plus de responsabilités de la part des organismes financiers internationaux qui assistent et financent les pays. S'il incombe à ceux-ci d'améliorer leurs politiques, ceux-là devraient entreprendre des réformes et s'amender.

8) Dans cet esprit, il serait utile que les banques multilatérales de développement révisent les critères concernant leurs « guichets doux » pour aider les pays à revenu intermédiaire bas à passer au niveau intermédiaire élevé.

9) Enfin, il a été question de réunir une conférence pour débattre de la volatilité financière dans les PRI, de ses effets sur l'instabilité de la croissance, et des moyens de l'atténuer.

### **Intégration commerciale et avantages des pays à revenu intermédiaire sur leurs concurrents**

S'agissant de l'intégration de ces pays en matière de concurrence, les vues suivantes ont été exprimées :

1) On a souligné que les conditions d'accès des pays à revenu intermédiaire aux marchés internationaux constituaient l'un des domaines qui faisaient apparaître leur hétérogénéité. À cet égard, on a jugé utile de faire une distinction entre les grands pays, les pays abondamment dotés de ressources précieuses et les pays insuffisamment intégrés dans l'économie internationale. Les problèmes et les besoins recensés variaient dans chacun de ces groupes.

2) L'on a estimé que, pour l'ensemble des pays à revenu intermédiaire, il importait de marquer des progrès dans la série de négociations de Doha, ce qui supposait la prise des mesures ci-après : i) réduction des subventions agricoles et suppression des subventions à l'exportation (sous quelque forme que ce soit); ii) abolition des crêtes tarifaires que les pays développés imposaient dans certains secteurs présentant un intérêt pour l'exportation de produits manufacturés des pays à revenu intermédiaire; et iii) nécessité de mettre un terme au néoprotectionnisme et d'éliminer les barrières non tarifaires.

3) De même, il a été jugé nécessaire de réviser les accords relatifs aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent le commerce (ADPIC) et aux mesures concernant les investissements liés au commerce (MILC) afin qu'ils n'empêchent pas les pays à revenu intermédiaire de tirer pleinement parti des possibilités que les investissements étrangers et la diffusion des connaissances leur offrent pour l'élaboration d'une stratégie industrielle.

4) Dans le domaine commercial, on a estimé qu'il fallait aussi parvenir à une définition plus précise du traitement spécial et différencié des pays en développement, ce qui supposait une conception plus large de leur situation, compte tenu de leur vulnérabilité en matière de production.

5) D'autres domaines d'intérêt, également liés aux négociations commerciales, étaient : i) l'opportunité d'appuyer le développement des capacités techniques et institutionnelles des pays en développement, pour lequel le mécanisme d'aide au commerce pourrait être utile et ii) la mise en place d'un dispositif efficace de stabilisation des cours de produits de base.

6) Pour que les pays à revenu intermédiaire deviennent plus compétitifs, une réforme de leur mode de production et des moyens technologiques était jugée essentielle afin qu'ils puissent s'orienter vers des domaines de spécialisation avec un plus grand dynamisme et qu'ils soient mieux à même d'acquérir des moyens technologiques. À cette fin, les pays à revenu intermédiaire devaient être en mesure d'intégrer des politiques visant à stimuler l'industrie nationale.



7) Pour encourager la réforme des modes de production des pays à revenu intermédiaire et les rendre plus compétitifs, il convenait d'appuyer les efforts qu'ils déployaient pour améliorer leurs infrastructures, domaine dans lequel les banques de développement multilatérales pouvaient apporter leur aide. Il était tout aussi indispensable de renforcer les systèmes nationaux de promotion de la science et de la technique et leurs activités visant à combler le fossé numérique. Tant les institutions multilatérales – financières et autres – que les donateurs eux-mêmes pouvaient utilement apporter leur soutien à cet égard.

8) Le fait que les courants migratoires internationaux trouvent leur origine principalement dans les pays à revenu intermédiaire a également été cité parmi les facteurs d'intégration dans l'économie mondiale. Il convenait de s'employer à organiser une réglementation du phénomène migratoire, qui permette de mieux tirer parti des aspects positifs que présentaient les migrations (et d'en annuler les aspects négatifs) pour les émigrants eux-mêmes et leur pays d'origine.

9) Dans le même ordre d'idées, il convenait que les institutions financières des pays développés collaborent à la réduction des frais de transaction associés aux envois de fonds. Aussi bien les pays d'accueil que les pays d'origine devraient contribuer à favoriser l'emploi le plus productif possible de l'épargne des émigrants.

#### **Cohésion sociale et gouvernance démocratique**

Les suggestions les plus importantes concernant la cohésion sociale et la gouvernance démocratique sont énumérées ci-après :

1) L'un des problèmes les plus graves auxquels se heurtaient les pays à revenu intermédiaire concernait la nécessité de mettre en place des institutions efficaces et crédibles qui soient capables d'organiser une action collective dynamique. Même si l'aide internationale pouvait être utile dans cette tâche, il fallait comprendre qu'il s'agissait d'un processus de longue haleine qui devait être essentiellement endogène.

2) Tant pour des raisons éthiques, liées à la reconnaissance des droits des personnes, que pour la consolidation des institutions et la réduction de l'insécurité et de la violence, il fallait combattre les graves inégalités et la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire.

3) Pour progresser dans cette voie, il convenait de mettre en place une politique de distribution plus dynamique, favorisant l'accès des secteurs défavorisés de la population à l'éducation et à la santé ainsi que la promotion de filets de protection sociale en faveur des plus démunis.

4) Pour atteindre ces objectifs, il fallait disposer d'un système fiscal efficace et équitable permettant de doter l'État de ressources suffisantes et de combattre l'évasion fiscale. Dans cet esprit, il était indispensable de légitimer l'impôt aux yeux des contribuables et, pour ce faire, d'encourager les mesures propres à assurer que les institutions publiques rendent des comptes aux citoyens.

5) S'il incombait aux pays à revenu intermédiaire eux-mêmes de mettre en place un tel système fiscal, les donateurs pourraient apporter leur contribution en fournissant une assistance technique active et en soutenant le renforcement des institutions chargées du recouvrement de l'impôt et de la gestion du budget de l'État.

6) Bien que les efforts des pays à revenu intermédiaire visent à mettre sur pied des programmes universels de protection sociale, l'établissement de systèmes expressément destinés aux secteurs les plus défavorisés pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif. Les mécanismes de protection assortis d'incitations au changement, comme le versement d'une aide liée, qu'illustre le programme « Oportunidades » mis en œuvre au Mexique, est une expérience positive à cet égard.

7) Le développement de la cohésion sociale peut être incomplet s'il ne s'accompagne pas de la promotion du renforcement des moyens d'action des citoyens à l'échelon local, grâce au développement des droits des personnes face aux institutions.

8) Enfin, tout au long de ce processus, il faut maintenir une approche axée sur la sexospécificité, non seulement parce que les secteurs défavorisés étaient composés essentiellement de femmes, mais aussi parce que les asymétries entre les sexes étaient des facteurs creusant l'inégalité sociale.

### **Séance de clôture**

Lors de la séance de clôture, M. D. José Antonio Ocampo a déclaré que les débats tenus tout au long de la Conférence non seulement confirmaient mais enrichissaient aussi l'orientation et le contenu du rapport établi par les organismes participants. À cet égard, il a estimé qu'il fallait prendre en compte des éléments autres que le revenu par habitant si l'on voulait procéder à une meilleure classification des pays à revenu intermédiaire à l'échelle internationale. Il a également souligné qu'il convenait d'envisager sous un éclairage nouveau les objectifs du Millénaire pour le développement pour intégrer, dans le cas des pays à revenu intermédiaire, des normes plus précises. Il a ajouté que les donateurs devaient accorder une attention plus grande à l'hétérogénéité intrinsèque des pays à revenu intermédiaire en définissant leurs interventions selon un critère de gradation plutôt que de réduction de l'aide, qui tienne compte de la vulnérabilité relative des pays. Il a également évoqué la nécessité pour les pays à revenu intermédiaire de développer davantage leurs marchés financiers locaux, de tenter d'obtenir des avantages concurrentiels avec un plus grand dynamisme, de renforcer beaucoup plus leurs capacités technologiques et de tirer parti des possibilités offertes par les migrations et les envois de fonds. Tous ces facteurs militaient en faveur d'une révision des instruments de coopération internationale et d'une redéfinition du rôle des parties prenantes (ainsi, les banques de développement pourraient se convertir en banques d'investissement). Il a également mis l'accent sur le rôle des mécanismes de change dans l'octroi de l'aide qui pourraient contribuer à l'amélioration du développement humain, ainsi que sur l'importance des programmes de développement conjoint dans les pays touchés par les migrations. Pour conclure, il a formulé quatre observations sur la situation des pays à revenu intermédiaire : i) les règles écrites – et non écrites – qui régissent les marchés internationaux peuvent avoir sur les pays à revenu intermédiaire un impact plus grand que les transferts de ressources directs; ii) il faut tenir compte du fait que ces pays sont des agents du programme de développement mondial et leur contribution est donc essentielle pour assurer la distribution appropriée des biens publics à l'échelon mondial; iii) il faut prendre en considération les dimensions multiples de la coopération régionale et y voir un moyen d'appuyer plus activement les efforts de développement déployés par les pays à revenu intermédiaire et de mettre sur pied un

système d'institutions internationales plus cohérent; et iv) il convient de renoncer aux conceptions traditionnelles de la coopération, qui font une différence entre bénéficiaires et donateurs, au profit de notions comme la coopération Sud-Sud, qui associe les pays à revenu intermédiaire eux-mêmes aux mesures de coopération, développant ainsi les possibilités d'enrichissement mutuel, comme le prévoyait le Consensus de Monterrey.

Enfin, la Secrétaire d'État à la coopération internationale, M<sup>me</sup> Leire Pajín, a pris la parole pour remercier les représentants d'avoir assisté à la Conférence et participé à ses travaux. À son avis, la richesse des débats témoignait de l'intérêt qu'avait suscité cette question au sein de la communauté internationale. Elle a estimé que le rapport établi pour la Conférence avait été d'une grande utilité pour amorcer une réflexion sur la coopération avec les pays à revenu intermédiaire. Par ailleurs, elle a confirmé l'engagement de l'Espagne d'offrir sa coopération en vue d'appuyer les efforts faits par la communauté internationale pour développer, en coopération avec les pays concernés eux-mêmes, l'approche et la mise en œuvre de la coopération avec les pays à revenu intermédiaire. À cet égard, elle a annoncé la tenue d'une nouvelle conférence à l'automne de 2007 pour faire progresser le processus d'analyse et de définition des initiatives internationales, comme le préconisait le Gouvernement salvadorien.

### Conclusions

La convention de la Conférence a été guidée par deux principes : en premier lieu, la coopération avec les pays à revenu intermédiaire nécessitait un effort concerté à l'échelon international, un dialogue constructif auquel ces pays devaient participer activement. Créer un cadre conceptuel pour justifier la coopération avec ces pays, définir son contenu ainsi que les instruments les mieux adaptés étaient une tâche commune incombant à la fois aux donateurs et aux bénéficiaires. En deuxième lieu, pour que cette tâche porte ses fruits, il fallait fonder la réflexion et le débat sur un effort d'analyse sérieux qui aide à définir avec précision le statut des pays à revenu intermédiaire et, portant, l'intervention qui conviendrait le mieux dans chaque cas. La rigueur de l'analyse était un élément indispensable si l'on voulait élaborer des politiques ayant la moindre chance de succès. Les organismes de coparrainage ont donc fait établir une étude approfondie sur la question et élaboré un rapport qui a servi de point de départ au débat et qui a été étayé et enrichi par les interventions faites au cours de la Conférence.

Il s'est dégagé des débats 10 points qui sont présentés ci-après sous forme de conclusions :

1. En premier lieu, les participants, comptant un nombre considérable de ministres et de vice-ministres, ont confirmé, dans leurs interventions, l'opportunité de la Conférence. Ils partagent la conviction que la communauté internationale n'avait pas réussi jusqu'ici à préciser suffisamment *les raisons, les orientations et le contenu de la coopération qu'il faut apporter aux pays à revenu intermédiaire*. Il convient d'indiquer que l'effort entrepris pour définir les grandes lignes de l'aide destinée aux pays les moins avancés ne s'était pas accompagné d'une action analogue visant à répondre aux besoins particuliers de pays à revenu intermédiaire. La Conférence a souligné la nécessité de remédier à cette lacune, en particulier si l'on voulait se doter d'un système de coopération cohérent et efficace, qui

accompagne les pays dans leurs efforts de développement et consolide leurs acquis à mesure qu'ils avancent sur la voie du progrès.

2. Toutefois, la Conférence ne représente que l'*amorce d'un processus qu'il convient de poursuivre*. Même lorsque les thèmes fondamentaux et les domaines d'action stratégiques auront été définis, les idées émises tout au long des séances de travail donnent à penser qu'il faut examiner d'une manière plus précise et plus approfondie les interventions qui, dans chaque cas, seront les mieux adaptées. La recherche d'instruments efficaces pour lutter contre la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire constitue un aspect prioritaire de ce travail, qui facilitera les décisions à prendre en matière de politiques nationales et de coopération internationale. Peut-être faudra-t-il, au cours d'une prochaine rencontre, mieux cerner les problèmes à analyser, en poursuivant cette action concertée.

3. Il existe *des raisons justifiant que la communauté internationale prête une plus grande attention aux efforts de développement des pays à revenu intermédiaire*, raisons qui reposent avant tout sur la présence dans ces pays d'un large secteur de la population vivant dans la pauvreté : selon la définition du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, plus de 40 % de la population vivant avec moins de deux dollars par jour se trouvent dans les pays à revenu intermédiaire. En outre, la coopération internationale est nécessaire pour éviter que se produise un recul coûteux dans les conquêtes économiques et sociales des pays sur la voie de leur développement, conséquence de la vulnérabilité particulière qui caractérise les pays à revenu intermédiaire. La coopération internationale soutient en outre l'apport décisif que ces pays font au système international par le biais de la fourniture de biens publics (ou de la prévention d'éventuels maux publics) à l'échelon régional ou mondial, de leur aptitude à être un moteur de croissance dans leurs contextes régionaux respectifs ou de leur contribution éventuelle à la stabilité, à la gouvernance et au progrès de l'ensemble de la planète. Enfin, l'objectif consistant à créer un système de coopération cohérent, favorisant des incitations compatibles avec les objectifs de développement à l'échelon mondial, milite en faveur de la coopération avec ce groupe de pays.

4. Une forte *hétérogénéité* caractérise les pays à revenu intermédiaire. Ce n'est pas pour rien que ce groupe de pays se définit par l'exclusion : ce ne sont ni les pays les plus pauvres ni les pays les plus riches de la planète. On constate une grande diversité en son sein puisqu'il regroupe des pays dont la taille, les caractéristiques et les capacités varient considérablement, donnant à penser qu'on ne peut leur appliquer des diagnostics uniques ni des remèdes uniformes. Au sein de ce groupe, 5 pays au moins comptent plus de 100 millions d'habitants, mais 33 autres en comptent moins de 2 millions; le revenu par habitant se situe dans une large fourchette, allant de 766 dollars à 9 385 dollars en 2003; dans certains pays, l'espérance de vie est proche de 75 ans alors que, dans d'autres, elle dépasse à peine les 50 ans; certains sont des petits pays insulaires (27 sont des archipels) et d'autres ont la dimension d'un continent; enfin, certains possèdent d'abondantes ressources naturelles tandis que d'autres pâtissent d'une situation géographique qui ne leur est pas favorable. Compte tenu de cette diversité, il faut s'efforcer de caractériser plus précisément ce groupe important et hétérogène afin que les donateurs puissent axer leur action de manière plus ciblée. Pour ce faire, il convient de prendre en compte des facteurs allant au-delà du simple produit intérieur brut (PIB) par habitant.

5. En cinquième lieu, malgré cette diversité, il semble exister des *domaines qui pourraient inspirer une bonne partie de la coopération avec les pays à revenu intermédiaire*. Ils concernent tous des facteurs de vulnérabilité qui touchent plus précisément les pays à revenu intermédiaire :

- En premier lieu, les difficultés rencontrées pour instaurer un processus de *gouvernance démocratique* et de renforcement des institutions pour en faire des instruments efficaces et crédibles suppose une amélioration du niveau de cohésion sociale à l'échelon national. Pour atteindre ces deux objectifs, il importe d'établir un régime fiscal qui dote l'État de ressources suffisantes pour fournir des biens publics à la société et favorise en son sein un niveau d'égalité suffisant;
- En deuxième lieu, les difficultés rencontrées pour promouvoir une *intégration financière plus stable dans les marchés internationaux*, doit forcément s'accompagner de réformes parallèles de l'architecture financière internationale mais aussi d'un développement et d'un élargissement des marchés financiers internationaux. Pour ce faire, il faut que les pays disposent de la latitude nécessaire pour élaborer une politique macroéconomique anticyclique;
- Enfin, les difficultés rencontrées pour assurer la *spécialisation de la production et du commerce dans les secteurs les plus productifs*, capables d'engendrer une dynamique d'acquisition des moyens technologiques et d'encourager les pays à être durablement compétitifs doivent être surmontées.

Outre ces facteurs, la présence dynamique des courants migratoires constitue en outre une des caractéristiques des pays à revenu intermédiaire, qui invite à rechercher des formules permettant de mieux tirer parti des envois de fonds aux fins du développement.

6. Pour de nombreux pays à revenu intermédiaire, l'aide publique au développement demeurera une source mineure de financement international. D'autres modalités pour obtenir des ressources aux fins de leur développement, comme celles liées au commerce, au transfert de technologies, aux investissements directs ou à l'accès aux marchés de capitaux privés, présenteront pour eux une plus grande utilité. En outre, plus généralement, d'autres mécanismes de coopération internationale qui couvrent un domaine très vaste peuvent être plus importants que l'aide publique au développement proprement dite. C'est pourquoi, s'il importe pour tous les pays d'obtenir des pays développés qu'ils adoptent des politiques cohérentes, cet objectif revêt une importance plus grande encore pour les pays à revenu intermédiaire.

7. Les expériences et les capacités acquises par les pays à revenu intermédiaire peuvent être extrêmement utiles à d'autres pays ayant atteint un niveau de développement analogue ou inférieur. C'est pourquoi, l'une des formes les plus prometteuses de coopération internationale consiste à *appuyer plus activement la coopération Sud-Sud grâce à des formules de coopération horizontale et triangulaire*. Soutenir les processus de coopération régionale, pour ce qui est du dialogue macroéconomique, de la coopération financière ou de l'assistance technique est vital pour le progrès des pays à revenu intermédiaire. En outre, on pourra ainsi repenser le système de coopération en faveur du développement, en renonçant à une structure excessivement bipolaire, qui établit une distinction

radicale entre donateurs et bénéficiaires, au profit d'un système dans lequel les pays se verraient peu à peu associés aux activités de coopération tout en restant les bénéficiaires de l'aide.

8. La réforme du système de règles internationales, dont les pays font partie est tout aussi importante que l'action bilatérale. En conséquence, l'un des moyens de renforcer la coopération avec les pays à revenu intermédiaire devrait consister à *promouvoir une réforme des règles régissant le commerce, les finances et le transfert de technologie* en faisant en sorte que ces régimes internationaux offrent de plus nombreuses possibilités aux pays en développement. Les obstacles que le système international leur oppose dans leurs efforts pour faire progresser le processus de renforcement durable de leurs activités de développement étant multiples et variés, il faut s'employer à lever ces obstacles. Pour promouvoir cette réforme, il importe que les pays à revenu intermédiaire soient mieux représentés dans les organes directeurs des organismes multilatéraux.

9. De même que la définition et le contenu de la coopération diffèrent de ceux applicables aux pays plus pauvres, l'arsenal d'*instruments de coopération* peut lui aussi être différent. À cet égard, il y a tout lieu de se féliciter des efforts déployés par la Banque mondiale et d'autres organismes multilatéraux pour adapter leurs propositions aux réalités propres aux pays à revenu intermédiaire. Plus précisément, dans nombre de ces pays, les instruments de coopération plus complets et interventionnistes, comme les stratégies de réduction de la pauvreté ne sont pas nécessairement ceux qui conviennent le mieux. Il faut peut-être adopter une approche plus souple et mieux ciblée amorçant un processus de dialogue fondé sur le principe de l'appropriation des méthodes par les pays, qui doit régir l'octroi de l'assistance.

10. Enfin, il incombe à tous de faire en sorte que le programme de développement de la communauté internationale, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement deviennent une réalité. Il se pourrait que, dans le *cas des pays à revenu intermédiaire, il soit possible d'aller au-delà des objectifs du Millénaire pour le développement*, notamment parce que leur niveau de progrès les oblige à poursuivre un programme de développement plus complexe et plus ambitieux, comme l'ont indiqué plusieurs délégations. La communauté des donateurs devrait être sensible à ce fait et définir des critères clairs pour l'octroi de l'aide et de l'appui de la communauté internationale, qui tiennent compte des progrès que les pays à revenu intermédiaire accomplissent dans les divers domaines figurant dans leur propre programme de développement.

---